

# BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE

## EXERCICE 2022

Le vote du budget primitif pour 2022 s'inscrit dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire voté en février. Il peut être rappelé que la séquence budgétaire s'achèvera avec le vote du Compte Administratif 2021. Le budget 2022 prend cependant déjà en compte le réalisé de 2021 pour établir ses recettes et ses dépenses, il intègre ainsi à la fois une reprise de l'activité et les évolutions de l'actualité ayant un impact sur les finances publiques et en particulier l'inflation. Il prend également en compte un contexte plus local avec la nécessité de renforcer certains services rendus à la population.

Il peut être rappelé que si le projet de loi de finances pour 2022 a entériné le maintien des dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales, il n'en demeure pas moins que les réalités locales sont diverses et que Villepreux se trouve dans une dynamique de perte de recettes de dotations qui se poursuit.

Au niveau national, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021. Mais l'explication provient surtout du dynamisme de recettes fiscales nationales après la suppression de la taxe d'habitation (versement d'une fraction de TVA aux départements et intercos à la place de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)) et la baisse des impôts de production (création d'un prélèvement sur recettes en compensation des pertes de TFPB et de cotisation foncière des entreprises (CFE) au bloc communal).

Dans le détail, la DGF sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 5 millions d'euros pour atteindre 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros.

Il n'en demeure pas moins que la crise sanitaire a un impact non négligeable sur le contexte économique et que celui de la crise géopolitique en Ukraine n'a pas arrangé la situation et les perspectives. En effet, cette dernière crise a largement rebattu les cartes des données présentées lors du Rapport d'Orientation Budgétaire et les prévisions de croissance et d'inflation méritent, notamment, d'être revues.

Ainsi, l'inflation, qui a un impact sur les bases fiscales et sur les prix des achats de la Ville a notamment conduit à revoir certaines dépenses avec davantage de prudence. Il sera cependant noté que la Ville bénéficie de contrats de fournitures d'énergie protecteurs à court terme.

Dans ce contexte, la commune devra poursuivre la démarche entreprise depuis plusieurs années de rationaliser ses dépenses tout en poursuivant l'inclusion des nouveaux habitants et quartiers de la commune et devra s'attacher à tenter de conserver un niveau d'épargne qui lui permette de financer ses investissements.

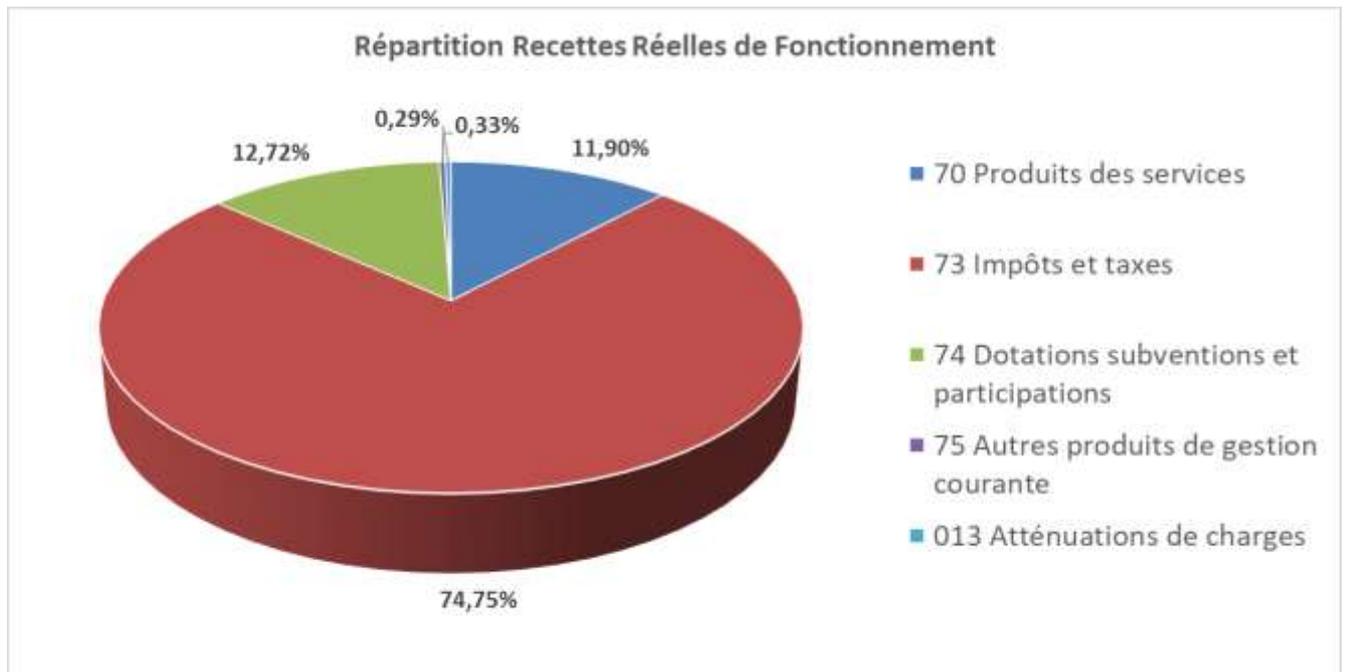
Le budget primitif 2022 a ainsi pour objectif d'intégrer au mieux les contraintes liées à la fois au contexte économique inhabituel, aux orientations définies dans le cadre de la Loi de Finances 2022 et les ambitions de la municipalité pour ses administrés.

Le budget primitif 2022 de la commune se présente donc de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2021 reporté		5 335 553.18 €
Prévisions 2022	12 934 054,64€	12 171 950.00 €
Virement à la section d'investissement	4 573 448.54 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 507 503.18 €</b>	<b>17 507 503.18 €</b>
Solde d'investissement 2021 reporté	0,00 €	3 242 453.32 €
Affectation du résultat 2021		0.00 €
Reports de crédits	981 450.56 €	0.00 €
Prévisions 2022	9 301 946.30 €	7 040 943.54 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>10 283 396.86 €</b>	<b>10 283 396.86 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 790 900.04 €</b>	<b>27 790 900.04 €</b>

## ❖ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la ville représentent 17,50 millions d'euros, dont 11,96 millions d'euros de recettes réelles de fonctionnement.



### ➤ **Les produits des services (chapitre 70)**

Ce chapitre retrace l'ensemble des recettes des services de la commune : restauration scolaire, activités périscolaires, piscine, petite enfance, occupation du domaine public, etc.

Les produits des services sont prévus à hauteur de 1,42 millions d'euros en 2022 (1.68 millions d'euros de réalisé en 2021). Il est anticipé avec prudence une légère baisse des recettes de ce chapitre en raison de leur instabilité sur les exercices précédents (entre 1.2 et 1.3 millions d'euros entre 2019 et 2020). Si la crise sanitaire a entraîné une chute de la fréquentation des services municipaux (restauration, périscolaire...) sur 2020, il demeure probable qu'une stabilisation de la fréquentation des structures soit constatée en 2022.

### ➤ **Les recettes fiscales (chapitre 73)**

Ce chapitre concerne l'ensemble des recettes fiscales (impôts ménages, taxe sur l'électricité, droits de mutation), ainsi que le montant de l'attribution de compensation versée par SQY, lequel est prévu par SQY en légère hausse (707 K€) mais devrait finalement correspondre au montant perçu en 2021 en raison du transfert de nouvelles compétences à SQY depuis le 1er janvier (691K € en 2021). Cependant cette attribution devrait être revue à la baisse suite à l'intégration de nouvelles voiries d'intérêt communautaire dans la compétence de SQY et de la compétence de cette

dernière en matière de bornes de recharge des véhicules électriques. Ces recettes sont attendues à hauteur de 8,89 millions d'euros au BP 2022 contre 8.94 millions d'euros enregistrés en 2021.

Le montant total des recettes fiscales prévues pour les trois impôts ménages (TH, TFPB et TFPNB) s'élève à 7.49 millions d'euros après prise en compte de la revalorisation des bases, soit une faible augmentation par rapport à 2021 (7.40 millions d'euros), mais dont le rythme ralenti en comparaison des années précédentes.

Enfin, 160 000 euros sont prévus au budget au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité et 532 000 euros pour les droits de mutation sur l'exercice 2022. Ce dernier montant est en baisse de 133 000 euros en comparaison du réalisé sur 2021 qui s'est élevé à 665 K€ euros, cette baisse prends en compte le ralentissement des arrivées au sein du quartier des Hauts du Moulin et de la Ville en général.

#### ➤ **Les dotations et participations financières (chapitre 74)**

Le montant des recettes prévues au chapitre 74 atteint 1.52 millions d'euros au BP 2022, soit une baisse prévisionnelle (prudente) d'environ 110 000 euros par rapport au compte administratif 2021.

Cette baisse s'explique principalement par :

- le montant de la dotation forfaitaire inscrite en recettes au compte 7411 : en baisse de 55 000 euros par rapport à 2021 (1 042 226 euros en 2021),
- la fin de la perception de la Dotation de Solidarité Urbaine (compte 74123) : -37 763 euros,

En revanche les recettes de la CAF sont estimées en augmentation eu égard à la fréquentation des structures en 2021 : 483 000 euros sont budgétés (+23 000 euros par rapport à 2021).

#### ➤ **Les produits de gestion courante (chapitre 75)**

Le chapitre 75, composé pour l'essentiel de recettes liées aux loyers et aux locations de salles est anticipé à 39 500 euros en 2022, soit un montant en légère hausse en comparaison du budgété de 2021 (et également du réalisé : 32 627 euros).

#### ➤ **Les amortissements de subvention d'équipement (chapitre 042)**

210 000 euros sont prévues en recettes d'ordre de fonctionnement au titre des amortissements de subvention.

#### ➤ **Excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002)**

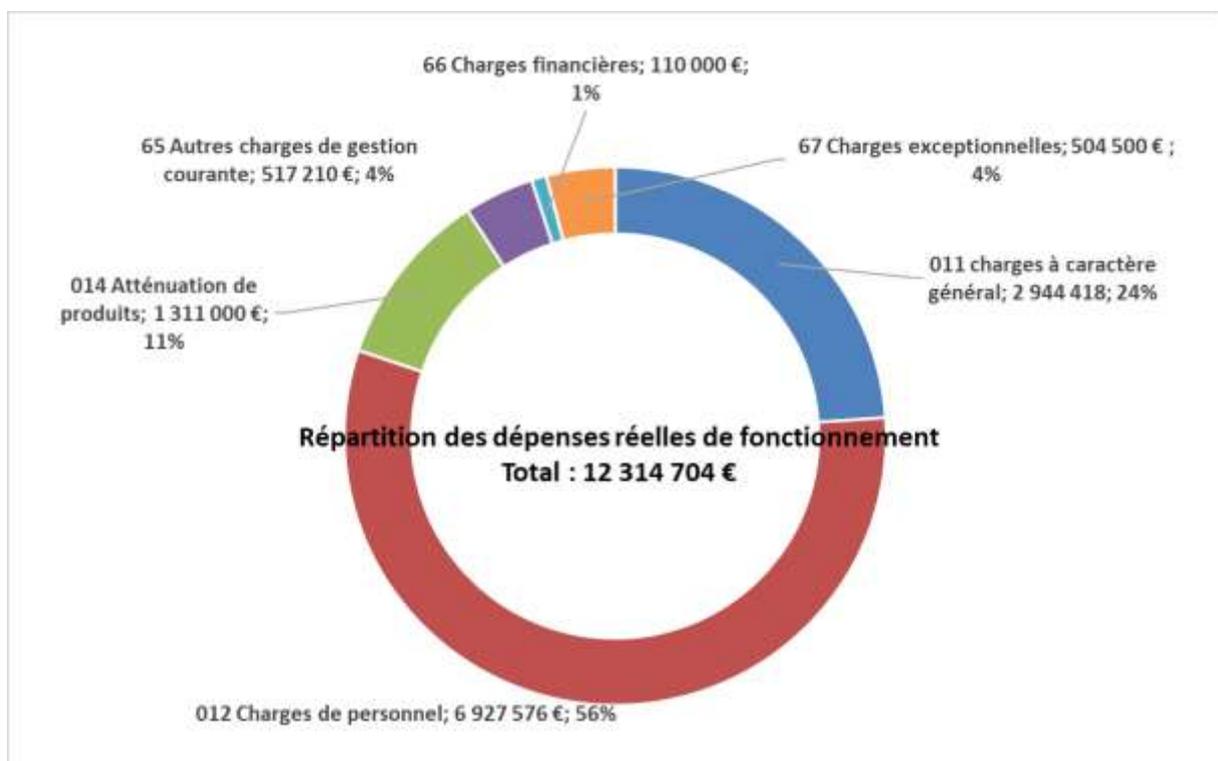
L'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) atteint 5 335 553.18 euros. Il est en hausse en raison de l'épargne brute de 2021 mais également du titrage de la fin du Programme Urbain Partenarial (PUP) du quartier des Hauts du Moulin qui a entraîné le titrage de 2.5 millions d'euros de recettes.

## ❖ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement atteignent 17.50 millions d'euros, dont 12.32 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement.

En 2022, la mise en œuvre de l'action municipale devra continuer à s'adapter d'une part à la baisse des ressources de la collectivité et d'autre part à l'augmentation du nombre d'habitants et à l'élargissement des champs d'intervention de la Ville dans la mesure où le quartier des Hauts du Moulin et le groupe scolaire Thomas PESQUET sont désormais autant de patrimoine à entretenir et à exploiter et s'accompagnent également de besoins en services en proportion des nouveaux habitants accueillis.

Ces dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :



### ➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Le chapitre retraçant les charges à caractère général atteint 2.94 millions d'euros au BP 2022 (2.60 millions d'euros réalisés en 2021).

La principale raison de cette augmentation, néanmoins raisonnable, est un budgété prudent d'une part, mais également des dépenses de fonctionnement en hausse en raison de la dynamique de l'inflation. En outre, la Ville doit continuer à prendre en charge les nouveaux espaces et services qu'elle doit mettre en œuvre avec l'agrandissement de la Ville. Les grands chantiers auront également un impact sur ces dépenses puisque les consommations d'énergies seront impactées.

Malgré ces évolutions, la municipalité poursuivra les efforts de rationalisation des dépenses courantes des services mais également de ses recettes.

### ➤ **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Comme cela a été indiqué dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, les charges de personnel pour 2022 sont évaluées en hausse par rapport à l'exercice 2021, soit 6.92 millions d'euros (6.17 millions d'euros de réalisé en 2021).

La municipalité a fait le choix de renforcer les services de la Ville afin de faire face à l'agrandissement de la Ville, à l'augmentation de la population et de la fréquentation de ses services publics, mais également dans l'optique de préserver et d'améliorer la qualité desdits services. Cette politique initiée dès 2020 a pesé partiellement sur 2021 (recrutements arrivés en cours d'année) et pèsera pleinement sur le budget 2022. Enfin, comme chaque année, l'évolution de ce chapitre est également liée aux évolutions de carrière des agents de la commune (avancements de grades et d'échelons, promotions internes (dont l'examen dépend du CIG...)).

Il doit être noté que la hausse du SMIC a également un impact non négligeable sur ce budget. La hausse du point d'indice viendra également impacter ce chapitre mais dans une proportion non encore définie. Enfin, les élections auront également un impact sur les dépenses de personnel.

### ➤ **Les autres charges courantes (chapitre 65)**

Ce chapitre atteint 517 210 euros au BP 2022 contre 506 455 euros au budget de 2021 (456 000 euros de réalisé).

Les dépenses retracées dans ce chapitre sont les aides financières versées aux associations, les subventions versées au CCAS, les contributions aux organismes de regroupement ou encore les indemnités versées aux élus.

Ce chapitre prend notamment en compte :

- une enveloppe maîtrisée de subventions aux associations en hausse permettant à la commune d'assumer son rôle de partenaire des acteurs associatifs.
- une hausse des prestations de maintenance des logiciels et du matériel informatique (+10 000 euros).
- Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la municipalité propose plusieurs dispositifs d'aide, complémentaires à la campagne annuelle de subvention de fonctionnement aux associations. Ainsi, la Ville met en place plusieurs enveloppes spécifiques visant à soutenir des projets portés par les associations et contribuant à des dynamiques locales. Pour l'année 2022, il est notamment important de souligner :
  - La création d'une enveloppe "Projets Inclusion", dotée de 5 000 €, avec pour objectif d'encourager et aider les initiatives associatives en faveur du handicap et de l'inclusion, en cohérence avec la grande cause municipale 2022,
  - L'enveloppe "sport-école", dotée de 2 000 €, déjà initiée l'an passé avec l'action tennis-école, et qui témoigne de l'engagement renouvelé et renforcé de la Ville à soutenir le déploiement de projets et événements sportifs à destination des élèves,

- Et enfin l'enveloppe "subventions exceptionnelles", à hauteur de 6 000 €, permettant de venir en appui à des associations en fonction du contexte, de projets spécifiques et d'événements ponctuels.

Il est à noter que l'attribution des subventions au titre de ces diverses enveloppes fait l'objet systématique de délibération informant le Conseil municipal des projets concernés. Plusieurs délibérations seront présentées en cours d'année pour statuer sur les projets présentés.

Les associations bénéficiaires d'une subvention de fonctionnement en 2022 sont les suivantes (total : 141 050 euros) :

DESIGNATION	MONTANT ACCORDÉ ANNÉE N-1	MONTANT DEMANDÉ ANNÉE N	MONTANT PROPOSÉ Subvention 2022
<b>Accords et à cris</b>	500,00 €	500,00 €	<b>500,00 €</b>
<b>Accro Run de Villepreux</b>	200,00 €	400,00 €	<b>200,00 €</b>
<b>Aide à Domicile</b>	6 900,00 €	23 000,00 €	<b>6 900,00 €</b>
<b>Association Cyclo randonneurs</b>	1 500,00 €	1 500,00 €	<b>1 500,00 €</b>
<b>Association de familles</b>	2 600,00 €	3 000,00 €	<b>2 600,00 €</b>
<b>Association d'Education Populaire de Villepreux</b>	2 000,00 €	2 000,00 €	<b>2 000,00 €</b>
<b>Association Républicaine des Anciens Combattants</b>	0,00 €	300,00 €	<b>300,00 €</b>
<b>Association sportive du Collège</b>	500,00 €	2 000,00 €	<b>1 500,00 €</b>
<b>Athlétic Club Villepreux</b>	1 500,00 €	2 000,00 €	<b>1 500,00 €</b>
<b>AVRM (Actions de Villepreux pour la recherche médicale)</b>	1 000,00 €	1 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>
<b>Badminton club</b>	1 500,00 €	4 500,00 €	<b>1 500,00 €</b>
<b>Basket club</b>	3 600,00 €	3 200,00 €	<b>3 200,00 €</b>
<b>Club nautique de Villepreux</b>	14 000,00 €	14 000,00 €	<b>14 000,00 €</b>
<b>Comité de Jumelage</b>	0,00 €	4 500,00 €	<b>2 000,00 €</b>
<b>Compagnie d'Arc de Villepreux</b>	900,00 €	900,00 €	<b>900,00 €</b>
<b>Ecole de Musique</b>	30 000,00 €	45 000,00 €	<b>30 000,00 €</b>
<b>UNRPA</b>	600,00 €	600,00 €	<b>600,00 €</b>
<b>F.N.A.C.A.</b>	300,00 €	300,00 €	<b>300,00 €</b>
<b>Groupe d'Arts Plastiques</b>	100,00 €	100,00 €	<b>100,00 €</b>

<b>HARMONIE SEL</b>	100,00 €	150,00 €	<b>100,00 €</b>
<b>Judo Club</b>	2 500,00 €	2 800,00 €	<b>2 500,00 €</b>
<b>Les Restaurants du Coeur</b>	3 500,00 €	3 500,00 €	<b>3 500,00 €</b>
<b>Moto club de villepreux</b>	200,00 €	200,00 €	<b>200,00 €</b>
<b>PREVENTION ROUTIERE</b>	150,00 €	150,00 €	<b>150,00 €</b>
<b>Société d'histoire de Villepreux</b>	300,00 €	300,00 €	<b>300,00 €</b>
<b>SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT</b>	1 000,00 €	1 500,00 €	<b>1 000,00 €</b>
<b>SQY PING</b>	800,00 €	1 000,00 €	<b>800,00 €</b>
<b>Villepreux Animation Loisirs</b>	50 000,00 €	50 000,00 €	<b>50 000,00 €</b>
<b>Villepreux Football club</b>	10 000,00 €	10 000,00 €	<b>10 000,00 €</b>
<b>Villepreux Image Pixel</b>	500,00 €	500,00 €	<b>500,00 €</b>
<b>Villepreux Culture Loisirs</b>	400,00 €	1 000,00 €	<b>400,00 €</b>
<b>Volley Club Plaisir / Villepreux</b>	1 000,00 €	1 500,00 €	<b>1 000,00 €</b>

### ➤ Les atténuations de produits (chapitre 014)

Le montant des dépenses prévues sur ce chapitre s'élève à 1.31 millions d'euros (pour 1.27 millions d'euros de réalisé en 2021).

Depuis 2011, la commune contribue au fonds national de garantie individuelle et de ressources (FNGIR). Le montant pour 2022 est estimé à 903 771 euros.

La contribution au fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) est évaluée quant à elle à environ 307 000 euros pour 2022. Pour mémoire, le FPIC avait été évalué à environ 40 000 euros en 2020 mais la Ville s'était vue notifiée un prélèvement de 190 662 euros en raison de l'accroissement de la richesse des habitants du territoire intercommunal qui s'est répercutée sur le prélèvement au titre du FPIC de l'ensemble des communes de l'agglomération. En 2021 la Ville a payé 247 738 euros au titre du FPIC. Cette augmentation devrait se poursuivre jusqu'en 2023 car SQY a bénéficié pendant de nombreuses années d'une exonération inhérente à sa qualité de Ville nouvelle et se trouve actuellement dans un dispositif de sortie, ce qui se répercute sur ces communes membres au titre du FPIC.

Enfin, 100 000 euros sont prévu pour le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU. Ce montant est en diminution en raison de la prise en compte de certains logements sociaux en 2021.

En revanche, aucun crédit n'est prévu au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF). Si la Ville venait à participer à un tel fonds, le montant prélevé se déduirait du FPIC.

➤ **Les charges financières (chapitre 66)**

Les intérêts de la dette sont estimés à 110 000 euros (105 000 euros en 2021).

➤ **Les dotations aux amortissements (chapitre 042)**

L'amortissement est une obligation comptable permettant de faire constater chaque année la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

L'enveloppe prévue pour les dotations aux amortissements s'établit à 606 000 euros en 2022.

## ❖ Dépenses d'investissement

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement pour l'année 2022 atteint 9.43 millions d'euros.

Il s'agit principalement :

- **des restes à réaliser 2021 représentant 981 450 €**
- **des dépenses nouvelles à hauteur de 7.35 M€**
- **du remboursement du capital de nos emprunts à hauteur de 537 000 euros (chap.16).**

### **Les principales dépenses d'investissement envisagées sont les suivantes :**

#### **Grands projets**

- Restructuration de l'école J. GILLET en Maison des Arts ..... 3 200 000 euros
- Démolition et reconstruction des vestiaires du Vpark ..... 1 900 000 euros

NOTA : l'intégralité des dépenses estimées de ces projets sont budgétées en 2022, elles feront l'objet de report en fin d'exercice.

#### **Amélioration du cadre de vie :**

- Plan Vélo communal ..... 50 000 euros
- Renouvellement du patrimoine arboré ..... 35 000 euros
- Rénovation d'aires de jeux (sécurisation des sols souples) ..... 5 000 euros
- Acquisition de mobilier urbain ..... 10 000 euros

#### **Travaux de voirie :**

- Réfection rue des Clays et trottoirs rue de Chavenay ..... 120 000 euros
- Réfection voirie rue Nagelmackers – rue des entrepreneurs ..... 404 000 euros

#### Sécurisation de la Ville :

- Silhouettes de sécurité piétons aux abords de certaines écoles ..... 21 000 euros
- Acquisition d'une caméra piéton pour la PM..... 3 000 euros
- Acquisition de deux gilets pare balles..... 1 500 euros

#### Rénovation des écoles

- Lancement des projets réhabilitation des offices de restauration du Val Joyeux et de Gérard Philippe (paiement effectif en 2023) : ..... 500 000 euros
- Mise aux normes ADAP des alarmes incendies des écoles (flashes lumineux) ..... 56 000 euros
- Reprise des peintures des couloirs de l'école J. Rostand ..... 36 000 euros
- Kits de rafraîchissement écoles G. Philippe et Marie Curie : ..... 34 000 euros
- Pose d'enrobée drainant autour des arbres dans les écoles : ..... 26 000 euros
- Modernisation des éclairages des écoles (Leds) ..... 25 000 euros

#### Acquisition/renouvellement de matériels et mobilier pour les écoles, accueils de loisirs

- Acquisition de matériel numérique complémentaires pour les écoles..... 45 000 euros
- Enveloppe d'acquisition d'applications éducatives pour les tablettes ..... 600 euros
- Matériel numérique inhérent aux ouvertures de classes (ENI, ordinateur... )..... 10 000 euros
- Mobilier pour les écoles (tables, chaises) ..... 25 000 euros
- Mobilier pour les accueils de loisirs (tables, chaises, jeux)..... 6 700 euros
- Modification du mobilier d'une classe en « bouge ta classe »..... 4 600 euros

#### Acquisitions / interventions petite enfance

- Création d'un cheminement piéton en désactivée..... 5 500 euros
- Four de remise en chauffe pour les Coquelicots ..... 3 000 euros
- Mobilier pour le Relais Petite Enfance ..... 2 500 euros

#### Infrastructures sportives :

- Rénovation de la piscine communale..... 107 000 euros
- Eclairage des courts de tennis 4 et 5..... 15 000 euros
- Reprise de l'étanchéité des pyramides accueillant les courts de tennis ..... 27 400 euros
- Modernisation éclairage de la salle de tennis de table du gymnase Mimoun (Led) 27 400 euros

#### Rénovation des bâtiments communaux :

- Rénovation de l'éclairage du théâtre..... 18 000 euros
- Modernisation du système audio de la salle du Conseil Municipal..... 15 000 euros
- Embellissement du parvis de l'Hôtel de Ville ..... 10 000 euros
- Remplacement du réseau incendie du théâtre ..... 6 000 euros

### Investissements pour le fonctionnement des services techniques et administratifs

- Renouvellement et verdissement de la flotte auto ..... 1 17 000 euros
- Plateforme de stockage pour le CTM ..... 30 000 euros
- Renouvellement du matériel des espaces verts ..... 10 000 euros
- Renouvellement des placards du personnel au CTM ..... 6 500 euros

### Informatisation des services municipaux, télécommunications :

- Acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières ..... 13 000 euros
- Remplacement du traceur de l'imprimerie ..... 13 000 euros
- Acquisitions de matériels informatiques et de télécommunication ..... 11 000 euros

Taxe d'aménagement ..... 10 000 euros

Enveloppe d'acquisition de terrains nus ..... 50 000 euros

Enveloppe de dépenses imprévues ..... 150 000 euros

Amortissements des subventions d'équipement ..... 210 000 euros

### Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (8,89 millions d'euros) sont principalement composées de :

Fonds de compensation de TVA ..... 500 000 euros

Taxe d'aménagement ..... 30 000 euros

Virement de la section de fonctionnement ..... 4 573 448.54 euros

Dotations aux amortissements ..... 606 000 euros

Subventions région pour la Maison des Arts ..... 500 000 euros

Subventions département pour les vestiaires du V park ..... 300 000 euros

Fonds de concours SQY - voirie ..... 380 995 euros

Résultat d'investissement 2020 (compte 001) ..... 1 449 264.40 euros

❖ Focus sur la dette de la commune

**Dette par année**

	2022	2023	2024	2025	2026	2031
Encours moyen	2 933 598,53 €	2 408 492,40 €	1 993 242,39 €	1 636 724,72 €	1 306 753,55 €	503 013,70 €
Capital payé sur la période	536 656,74 €	521 325,93 €	381 084,19 €	342 825,96 €	314 700,96 €	75 000,00 €
Intérêts payés sur la période	82 643,94 €	68 037,98 €	55 924,70 €	44 110,53 €	33 280,87 €	10 163,75 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>2,52%</b>	<b>2,55%</b>	<b>2,63%</b>	<b>2,53%</b>	<b>2,35%</b>	<b>1,98%</b>